

Réaliser son stage au Canada – province du Québec Démarches à entreprendre

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il a été réalisé à titre informatif pour vous aider dans vos démarches administratives. Veuillez consulter les sites officiels avant toute mobilité.

Gratification durant votre stage (cf p.48 du guide des stages 2022 du MESR)

« ...Il n'y a aucune obligation de gratification des stages qui se déroulent à l'étranger mais les organismes qui le souhaitent peuvent en prévoir une. La gratification est donc laissée à l'appréciation de l'organisme d'accueil, quelle que soit la durée du stage.... »

1/ Avant votre départ

- Consultez les recommandations spécifiques au Canada sur le <u>site du ministère de l'Europe et des</u> <u>affaires étrangères</u>
- Inscrivez-vous sur <u>Ariane</u> afin de recevoir par email ou SMS des informations et des consignes de sécurité si nécessaire
- Abonnez-vous à la <u>page facebook d'EIC</u> afin d'avoir régulièrement les actualités relatives à l'obtention d'un permis de travail
- Vérifiez les modalités de voyage sur le site de votre compagnie aérienne car elle peut avoir ses propres exigences
- Passeport biométrique 86€ et valable 10 ans

A refaire si la date de validité est <6 mois après votre date de retour.

ATTENTION! Les délais d'obtention d'un passeport peuvent aller jusqu'à 6 mois.

<u>Nouveauté</u>! les autorités publiques viennent de lancer un nouveau site recensant les rendez-vous en mairie disponibles près de chez soi : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/

- Permis de travail Site EIC (Expérience Internationale Canada)
- → Vous devez d'abord <u>déterminer si vous êtes admissible</u> en répondant à une série de questions. Si c'est le cas, vous pourrez poursuivre avec la <u>création d'un profil en ligne</u>. Dans l'outil « Venir au Canada », à la première question « Que souhaiteriez-vous faire au Canada ? », répondez « **EIC Voyager et travailler** ». Ensuite, vous devrez préciser que vous <u>sollicitez une demande dans la catégorie « stage Coop international</u> ». Lorsque vous recevrez une <u>invitation à présenter une demande</u>, vérifiez bien que vous demandez la **catégorie « stage Coop International ».**

Il faut compter un délai de 4 mois du début de la demande à l'obtention de votre lettre d'introduction. Cette lettre vous permettra d'obtenir votre permis de travail pour le Canada.

L'**A**utorisation de **V**oyage **E**lectronique (AVE) vous sera délivrée automatiquement avec votre permis de travail. Vous n'avez donc pas besoin d'en faire la demande.

Sécurité sociale

1/ AVANT votre départ, vous devez vous assurer d'avoir une prise en charge du risque ACCIDENT DE TRAVAIL - MALADIE PROFESSIONNELLE (AT-MP).

- → Si vous ne percevez pas de rémunération durant votre stage ou si celle-ci est inférieure à 1 000 \$ CAD, vous avez une prise en charge du risque ACCIDENT DE TRAVAIL MALADIE PROFESSIONNELLE (AT-MP) par l'assurance maladie française.
 - Remplissez le formulaire SE 401 Q 104 et envoyez-le par mail au service des relations internationales de l'IUT (iutva.ri@listes.univ-ubs.fr), pour signature, avec votre convention de stage signée de toutes les parties (toutes les pages) et votre attestation d'affiliation à la sécurité sociale.



Ce document, **obligatoire**, est un protocole d'entente entre le gouvernement du Québec et la France. Il sera à fournir à la **R**égie d'**A**ssurance **M**aladie du **Q**uébec (RAMQ) à votre arrivée au Canada.

- → <u>Si vous percevez une rémunération durant votre stage supérieure à 1 000 \$ CAD</u>, vous n'avez pas de prise en charge du risque AT-MP par l'assurance maladie française.
 - Vérifiez auprès de votre entreprise d'accueil les modalités de prise en charge du risque AT-MP.

2/ Selon la durée de votre stage, il peut être indispensable de souscrire un contrat d'assurance maladie complémentaire auprès de la <u>Caisse des Français de l'étranger</u> ou d'un assureur privé. Consultez le site du <u>Centre de Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).</u>

Assurance*, assistance, rapatriement, responsabilité civile*

L'assistance aux voyageurs est différente de l'assurance maladie (remboursement des soins). Le rapatriement sanitaire est l'une des possibilités offertes par un contrat d'assistance.

Rapprochez-vous de votre assurance habitation, auto, de votre banque, mutuelle, etc. Certaines assurances vous couvrent pour 90 jours maximum donc vérifiez bien les clauses de vos contrats avant tout départ (conditions, restrictions et exigences, extension de garantie au monde entier, couverture du risque COVID 19, etc). Selon la durée de votre stage, il est recommandé de souscrire un contrat d'assistance spécifique.

*L'**assurance voyage** est l'attestation ou le document spécifiant que vous avez une assurance assistance/rapatriement pour votre séjour à l'étranger.

*La **responsabilité civile** correspond à votre attestation d'assurance habitation, ou auto, ou bancaire, etc (cela veut dire que vous avez une assurance couvrant les frais de dommages causés à autrui à l'étranger).

2/ Documents à avoir en + dans vos bagages avant de partir

- convention de stage,
- · carte d'étudiant UBS,
- certificat de scolarité IUT.
- photos d'identité pour faire des cartes sur place (bus ou autre),
- lettre d'acceptation de l'entreprise dans laquelle vous réaliserez votre stage,
- lettre d'introduction EIC.
- de l'argent en espèces (en dollars) pour régler votre carte RAMQ sur place (carte de sécurité sociale québécoise obligatoire),
- **billet d'avion retour** : il n'est pas obligatoire mais il faut prouver que vous avez les fonds nécessaires sur votre compte bancaire pour l'acheter. Faites une copie de votre relevé bancaire prouvant que vous avez suffisamment de provisions pour payer un billet de retour,
- l'ordonnance du médecin si vous avez des médicaments en votre possession ou si vous suivez un traitement particulier.
- carnet de santé/vaccination.

CONSEIL: photocopiez et scannez l'ensemble de ces documents et envoyez-les sur votre boite mail. A l'étranger, privilégiez les documents photocopiés et conservez précieusement les originaux dans un endroit sécurisé.

3/ A votre arrivée



 Inscrivez-vous à la RAMQ afin de réaliser votre carte d'assuré social qui vous servira durant toute la durée de votre stage.

4/ En cas de perte ou de vol de vos papiers durant votre stage à l'étranger

Veuillez effectuer votre déclaration auprès du consulat ou de l'ambassade de France au Canada.

Retrouvez toutes les informations sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères.

5/ En cas de dépenses de frais de santé à l'étranger

Conservez tous les originaux des justificatifs relatifs aux frais de santé que vous pourriez avoir sur place (notes d'honoraires, prescriptions médicales, factures, etc) et envoyez-les au CNSE (Centre National des Soins à l'Etranger) dès votre retour en France.

6/ Si vous envisagez d'aller aux USA depuis le Canada

Si vous arrivez aux États-Unis par voie aérienne, maritime ou terrestre (train ou voiture), <u>l'ESTA</u> est exigée. Ainsi, vous devez recevoir une Esta avant de demander l'admission aux USA et payer les frais pour le formulaire <u>I-94W</u> de 6 \$. Veuillez vérifier les démarches avant de vous rendre aux USA.
